

### CANDIDAT

(remplir lisiblement en caractère d'imprimerie)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Adresse :

Code postal-Ville : ..... Téléphone : .....

Portable : \_ \_ \_ \_ \_ E-mail : *(en majuscules)*  
.....

Nationalité :  française  pays de l'U.E. :  autre :  
(préciser) (préciser)

### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS U.E.

- Pièces à fournir obligatoirement :
- Photocopie du passeport en cours de validité
  - La photocopie de l'un des visas suivants (à l'exclusion de tout autre) sera exigée : Etudiant-concours, Etudiant, Long séjour 6 mois

### POUR LES CANDIDATS MINEURS

(remplir lisiblement en caractère d'imprimerie)

Nom, Prénom du responsable légal : .....

Adresse :  
(si différente)

Téléphone/portable : \_ \_ \_ \_ \_ Téléphone professionnel : \_ \_ \_ \_ \_

**ÉPREUVES D'ADMISSION**

- Epreuves écrite et orale à distance
- **Modalités : rubrique Concours CPES sur le site [crr-bb.seineouest.fr](http://crr-bb.seineouest.fr) ou en suivant [CE LIEN](#)**

**ENSEIGNEMENT MUSICAL ANTERIEUR**

	ÉTABLISSEMENT(S)	ANNEE	NIVEAU ATTEINT	RECOMPENSES OBTENUES
<b>DISCIPLINE PRINCIPALE :</b> (préciser laquelle) .....				
<b>FORMATION MUSICALE :</b>				
<b>AUTRES DISCIPLINES :</b> (préciser lesquelles) ..... ..... ..... .....				

**ENSEIGNEMENT SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE**

--	--	--	--	--

**EN 2021/2022 VOUS ETES :**

BACHELIER    Merci de renseigner votre n° INE : \_\_\_\_\_

LYCEEN.NE / COLLEGIEN.NE

1. Les programmes imposés sont disponibles sur le site du CRR : [crr-bb.seineouest.fr](http://crr-bb.seineouest.fr)
2. Aucune convocation individuelle n'est adressée aux candidats. Consulter les affichages ou le site internet du CRR.
3. Je m'engage à prendre connaissance du **règlement intérieur et du règlement des études**. Consulter les affichages ou le site du CRR.
4. **Je m'engage, après mon admission, à ne pas être inscrit dans un autre établissement d'enseignement musical pour la discipline présentée au concours et à participer à toutes les activités complémentaires liées au cursus**
5. J'autorise gracieusement et sans limite dans le temps le CRR, la ville de Boulogne-Billancourt et Grand Paris Seine Ouest, à **publier à titre non commercial la photographie** de mon enfant sur les supports de communication de la ville et de l'Etablissement Public Territorial :  
 OUI     NON (cocher la case correspondante)
6. J'autorise le CRRBB à transmettre mes coordonnées à l'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire)  
 OUI     NON (cocher la case correspondante)

DATE : .....

SIGNATURE DU CANDIDAT : .....  
(OU DES PARENTS DU CANDIDAT MINEUR)

### PROJET D'ETUDES

Détaillez vos motivations à intégrer ce cycle.

## INFORMATIONS

Le dossier d'inscription doit être remis au CRR **au plus tard 2 semaines avant la date de l'entretien**. Remplir lisiblement et en caractère d'imprimerie **un dossier par discipline présentée**.

Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Tenir compte des **limites d'âge** selon les disciplines et les niveaux (consulter sur le site [crr-bb.seineouest.fr](http://crr-bb.seineouest.fr)).

### **Joindre obligatoirement à ce dossier :**

- règlement des droits d'inscription
- 2 photographies d'identité (préciser Nom, Prénom au dos)

Tout **dossier incomplet** ou arrivé **hors délai** ne sera pas traité et entraînera **l'interdiction de concourir**.

### **Droits d'inscription au concours**

Les candidats doivent acquitter 54 € de droits d'inscription au concours. Ces droits ne sont pas remboursables.

*Agrafer ici votre chèque de 54 € à l'ordre du « Trésor public »*

*\* Pour les étudiants étrangers : possibilité de virement. Nous contacter.*

---

## **BOURSE SUR CRITERES SOCIAUX DU CROUS**

Toutes les demandes de bourses et de logement sont à faire auprès du Crous de Paris sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

*Etablissement : Académie de Versailles → Classes préparatoires Ecole d'art → Boulogne Cons.Ray.Régional*

- avant le 15 mai de l'année du concours (pour un versement en septembre)
- avant le 31 octobre de l'année du concours (pour un versement décalé)